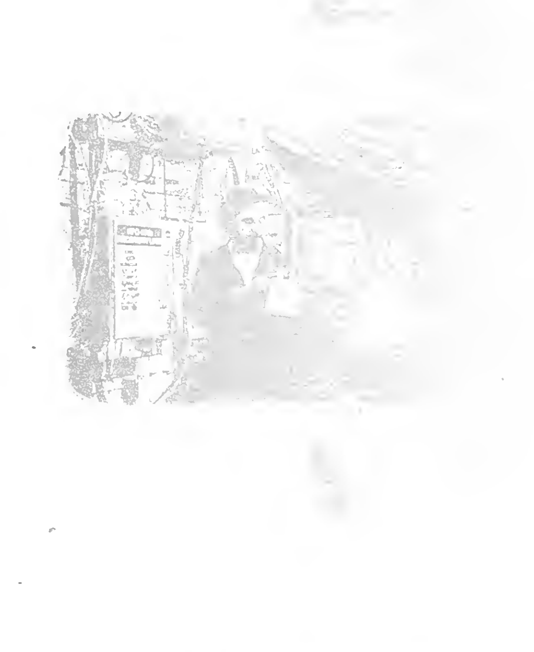
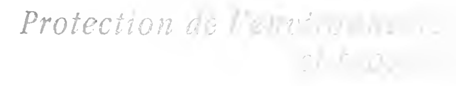
Stratégie [illegible] ment pour l'[illegible] nne [illegible] ment





Protection de l'[illegible]



Ontario

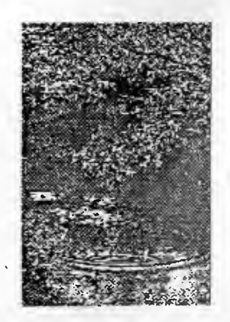
Table des matières



L'importance d'une industrie de l'environnement dynamique

L'ONTARIO A BEAUCOUP À GAGNER DE L'ESSOR MONDIAL DU MARCHÉ DES BIENS et services écologiques, c'est-à-dire les biens et services destinés à prévenir la pollution et à assainir l'environnement. Ce marché est en effet riche de possibilités pour la province, puisqu'il attire de nouveaux investissements et crée des emplois hautement spécialisés et fort bien rémunérés.

La stratégie de développement dont il question dans le présent document vient épauler les entreprises ontariennes qui désirent prendre position sur les marchés des biens et services écologiques. Elle transformera l'industrie de l'environnement en une industrie dynamique et innovatrice, capable de rivaliser sur les marchés internationaux et de créer des emplois de qualité en Ontario.



La Stratégie de développement pour l'industrie ontarienne de l'environnement protégera l'environnement tout en créant de l'emploi.



Elle vise trois grands objectifs :

1) stimuler la croissance des éco-entreprises ontariennes et concourir ainsi à la prospérité de la province par la création d'emplois hautement spécialisés et faits pour durer ;

2) accroître la compétitivité des industries ontariennes par une promotion vigoureuse des biens et services écologiques ;

3) faire valoir la protection de l'environnement, la prévention de la pollution et la conservation des ressources.



Bâtissons un avenir écologique : l'étiquette « Build Green » distinguera des autres produits de construction ceux qui sont faits à partir de matières recyclées.



Doug Hallet, président de la société Eco Logic Inc., pose fièrement devant son appareil d'élimination des BPC.

L'Ontario compte déjà beaucoup d'éco-entreprises qui ont réussi à s'imposer au Canada et à l'étranger, et le gouvernement ontarien a vite fait d'établir une structure de soutien pour cette industrie. La Stratégie de développement pour l'industrie de l'environnement repose donc sur une solide fondation. Le fruit d'une vaste consultation menée auprès des éco-entreprises ontariennes, la Stratégie découle des recommandations formulées par le *Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement*, mis sur pied en 1993 par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie et regroupant 16 porte-parole de l'industrie, du milieu syndical et de groupes de défense de l'environnement.

L'Ontario a en effet beaucoup à gagner de l'essor des éco-entreprises, tant sur le plan de l'environnement que sur celui de l'économie. Parce que les éco-entreprises rivalisent sur le marché de l'antipollution, elles concourent indirectement à la création d'un environnement sain en Ontario ; parce qu'elles rivalisent sur un marché de haute technicité, elles facilitent la transition d'une économie axée sur les ressources vers une économie axée sur le savoir, d'où proviendront la plupart des emplois de demain.

La prospérité économique est intimement liée à l'innovation technique. Et c'est précisément par l'innovation technique que s'illustrent les éco-entreprises et que sont créés la plupart des emplois « à valeur ajoutée ». En outre, une industrie de l'environnement dynamique suppose une main-d'oeuvre hautement spécialisée et douée de facultés d'adaptation : deux qualités très attrayantes pour les investisseurs. Enfin, parce que la stratégie encourage la technologisation des industries ontariennes, elle ne peut qu'accroître la compétitivité de l'Ontario et aider à conserver des emplois et à en créer de nouveaux.

En vertu de sa puissance industrielle, l'Ontario offre un niveau de vie élevé à sa population et a beaucoup contribué à la prospérité du Canada. La stratégie de développement exposée dans les pages qui suivent permettra à l'Ontario d'assumer pendant encore longtemps son rôle de locomotive économique. Elle l'aidera à relever les défis d'une économie mondiale en pleine évolution et à assurer la prospérité des générations actuelles et futures.

Cela dit, seule une étroite collaboration entre gouvernements, industries, syndicats et environnementalistes peut garantir le succès de cette stratégie, non seulement dans l'immédiat, mais pour les décennies à venir.

Survol de l'industrie de l'environnement

L'industrie de l'environnement regroupe les entreprises qui offrent des biens et services destinés à prévenir la pollution et à protéger ou à dépolluer l'environnement. Ces entreprises sont spécialisées dans :

- **la prévention de la pollution**
- **la protection de l'environnement**
- **la conservation de l'eau**
- **la conservation de l'énergie et l'optimisation du rendement énergétique**
- **la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets (3R)**
- **la remise en état de l'environnement**

La gamme des écoproduits et des écoservices s'élargit à mesure que progresse l'industrie de l'environnement. Elle comprend notamment les dispositifs d'épuration des eaux usées, les appareils d'éclairage et les moteurs à haut rendement énergétique, les services de génie-conseil et de vérification environnementale, le transport et l'élimination des déchets dangereux, la surveillance et le traitement des eaux souterraines, les installations de compostage, la télédétection et la gestion des travaux de dépollution.



L'industrie de l'environnement est un des secteurs de l'économie canadienne qui connaît actuellement une croissance particulièrement notoire au Canada. Elle représente pour l'Ontario, qui détient 40 p. 100 du marché canadien, une excellente occasion d'expansion économique et de création d'emplois spécialisés de haute qualité. La réputation enviable du Canada à l'étranger et l'expertise ontarienne en matière d'environnement sont des atouts de taille sur les marchés internationaux.



Ronald V. Portelli
Directeur général
BOVAR-CONCORD Environmental, une division de BOVAR Inc.
et
Président du conseil d'administration
Conseil canadien sur les ressources humaines de l'industrie de l'environnement

Une solide fondation



L'industrie de l'environnement est l'un des secteurs les plus prometteurs au Canada en ce qui concerne la création d'emplois et la croissance économique. L'Ontario quant à lui rassemble une forte concentration d'entreprises à caractère environnemental et a gros à gagner à exploiter ce secteur. La Stratégie de développement fournira les ressources nécessaires à l'essor de l'industrie de l'environnement et favorisera l'émergence de nombreuses écoentreprises. Le rôle du Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques est d'aider les petites et moyennes entreprises à commercialiser de nouvelles technologies et à se tailler une place dans l'industrie de l'environnement.



Ed Mallett
Président-directeur général
Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques (COATÉ)

La Stratégie de développement pour l'industrie de l'environnement repose sur une solide fondation, puisque l'Ontario compte déjà des milliers d'écoentreprises prospères, dont une bonne part jouissent d'un prestige international. Le secteur de la protection de l'environnement s'est particulièrement illustré ces dernières années, l'Ontario étant un chef de file mondial dans des domaines tels que le traitement de l'eau et l'épuration des eaux usées.

L'industrie ontarienne des biens et services écologiques est très diversifiée. Elle est dominée par le secteur de la protection de l'environnement, celui pour lequel il existe le plus de données. En 1990, l'Ontario représentait environ 40 p. 100 du chiffre d'affaires de tout le secteur canadien de la protection de l'environnement. La province compte entre 1 500 et 2 000 entreprises spécialisées dans ce domaine. Ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 2,5 milliards de dollars en 1992 ; les exportations, surtout vers les États-Unis, représentent environ 15 p. 100 de ce chiffre.

Les écoservices comptent pour les trois quarts du chiffre d'affaires de l'industrie, les secteurs les plus importants étant : les services de génie-conseil, d'écologistes-conseils, de recyclage et de gestion des déchets solides et des déchets dangereux, les services de laboratoire, les relevés de pollution et les mesures antipollution. Pour ce qui est des écoproduits, l'Ontario s'illustre dans les domaines du traitement de l'eau et de l'épuration des eaux usées, de la manutention et du traitement des déchets solides, et des appareils d'échantillonnage et de surveillance.

Les entreprises du secteur de la conservation des ressources et de l'optimisation du rendement énergétique font valoir l'utilisation judicieuse de l'énergie, des matières premières et de l'eau. Elles fabriquent et commercialisent des appareils d'éclairage et des moteurs à haut rendement énergétique, des toilettes et des pommes de douche à débit réduit, des fenêtres isolantes et des appareils électroménagers à haut rendement énergétique.

Ce secteur comprend aussi les entreprises qui fournissent des appareils mus par des énergies renouvelables (biomasse et énergies solaire, éolienne, marémotrice et hydraulique) et qui commercialisent des combustibles propres.

Le secteur de la prévention de la pollution se préoccupe de la réduction ou de l'élimination à la source des déchets et des polluants. Il offre donc aux industries des solutions de rechange aux procédés usiniers et aux matières premières classiques, qui sont souvent sources de pollution. (À titre d'exemple, les peintures et les adhésifs « écologiques », qui sont dilués ou dissous avec de l'eau, ne libèrent pas de polluants atmosphériques.) Ce secteur est promis à une forte croissance étant donné que les entreprises sont de plus en plus nombreuses à embrasser le concept de la réduction de la pollution à la source. Il est en effet généralement moins coûteux, à longue échéance, de prévenir la pollution que d'en réparer les dégâts.

Le secteur des 3R (réduction, réutilisation et recyclage des déchets) a mis au point plusieurs techniques de pointe, dont le compostage en vase clos, le recyclage des vieux pneus et le recyclage du carton en papier fin, un procédé breveté. En outre, l'Ontario a acquis énormément de savoir-faire dans la gestion et la prestation de services de récupération, à la source, des déchets valorisables.



Les besoins de l'industrie de l'environnement

La Stratégie de développement aborde les besoins de l'industrie de l'environnement, tels que les a formulés le Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement, au sein duquel sont représentés l'industrie, le milieu syndical et les groupes de défense de l'environnement.

Les éco-entreprises dépendent beaucoup du transfert des techniques, qui représente l'aboutissement d'un processus faisant intervenir la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la démonstration et enfin la commercialisation. En d'autres termes, la recherche-développement est indispensable pour qui veut commercialiser des écoproduits et des écoservices hautement sophistiqués et viables.

Les éco-entreprises ont du mal à obtenir des capitaux, car elles appartiennent à une industrie relativement nouvelle, axée sur la « matière grise ». Les établissements financiers habituels ont souvent une connaissance lacunaire du marché et hésitent à investir dans des entreprises commerciales qui présentent à leurs yeux certains risques.

Les éco-entreprises ontariennes doivent conquérir rapidement les marchés d'exportation, mais pour ce faire, leurs produits et services doivent avoir fait leurs preuves ici même en Ontario. Les règlements antipollution que promulgue l'Ontario leur donnent donc une impulsion cruciale. Et l'industrie de l'environnement se doit de prendre une part active à l'élaboration de ces règlements, pour pouvoir mettre au point les technologies requises et répondre promptement à la demande.

L'innovation

Les règlements et les politiques antipollution

Le financement

Les marchés d'exportation

Une main-d'oeuvre hautement spécialisée, mais aussi diversifiée

L'industrie de l'environnement requiert une main-d'oeuvre spécialisée dans toutes sortes de disciplines. Elle est dominée par des petites et moyennes entreprises, dont beaucoup ont été mises sur pied par des scientifiques et des ingénieurs, ce qui lui confère des avantages marqués sur le plan technico-scientifique. Par contre, l'industrie manque d'administrateurs et de gestionnaires notamment en marketing, en ressources humaines, en planification stratégique, en finances, en communications et en relations publiques.

Le marché ontarien peut soutenir une industrie de l'environnement qui en est aux premiers stades de croissance, mais il est en réalité trop petit pour soutenir une croissance durable. L'exportation est donc essentielle à l'essor des fournisseurs ontariens.



La Stratégie de développement pour l'industrie ontarienne de l'environnement

La stratégie de développement énoncée par le Comité consultatif vise un but très précis : faire de l'industrie de l'environnement une industrie dynamique et innovatrice, capable de rivaliser sur les marchés internationaux et de créer des emplois de qualité en Ontario.

Avec l'appui du gouvernement, l'industrie de l'environnement prodiguera ses efforts sur trois fronts : l'avancement des techniques, la croissance des éco-entreprises et l'aide au commerce d'exportation.



L'avancement des techniques

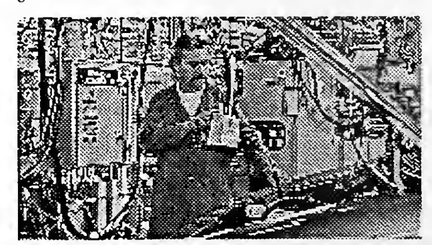
A. L'innovation

✲ Le Comité consultatif estime que les règlements liés à des normes de résultats, c'est-à-dire les règlements qui fixent les résultats à atteindre sans toutefois désigner les procédés à mettre en oeuvre pour ce faire, sont propices à l'innovation technique. Un groupe de travail étudiera ces règlements et proposera une stratégie à l'intention de l'industrie. Il fera rapport dans un an.

✲ Les éco-entreprises doivent être informées bien à l'avance des règlements que mûrit le gouvernement de manière à pouvoir mettre au point les techniques requises et répondre promptement à la demande. Des représentants de l'industrie prendront une part plus active à l'élaboration des règlements antipollution.

B. La simplification du processus d'autorisation

✲ Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie simplifiera le processus d'autorisation pour faciliter la démonstration des nouvelles techniques en matière de gestion des déchets.



Les techniques écologiques créent des éco-emplois.



La croissance des éco-entreprises

A. L'expansion du marché intérieur

✲ Clients et fournisseurs seront mis en contact les uns avec les autres par le biais des programmes d'écologisation institués dans les localités ontariennes. Par exemple, l'information recueillie dans le cadre de programmes provinciaux (p. ex. le Programme d'écologisation domiciliaire) sera mise à la disposition des fournisseurs. De même, les municipalités et les entreprises qui effectuent des analyses eau-énergie-déchets ou des travaux d'écologisation pourront obtenir une liste des fournisseurs.

✲ Les écotechniques ne comportent pas que des avantages pour l'environnement, elles font aussi réaliser des économies aux entreprises qui les adoptent. L'industrie de l'environnement et les ministères ontariens noteront donc les débouchés qui existent dans des secteurs industriels clés. Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a déjà relevé des débouchés dans l'industrie de la viande et de la volaille et dans l'industrie des adhésifs et des enduits.

✲ Un plan d'action sera élaboré pour inciter le public et les entreprises privées à se procurer des écoproduits et des écoservices qui contribuent au développement économique local. La société Ontario Hydro, l'Agence ontarienne des eaux et des entreprises du secteur privé sont parmi les intervenants qui ont exprimé le désir de participer à l'élaboration du plan d'action.

B. L'homologation des biens et services écologiques

☼ L'industrie de l'environnement mettra au point un processus d'homologation pour témoigner de la qualité et de la fiabilité des écoproduits et des écoservices. Cette mesure supprimera plusieurs obstacles au financement des éco-entreprises et à la commercialisation de leurs produits et services au Canada et à l'étranger.

C. Le financement des éco-entreprises

☼ Le gouvernement et l'industrie de l'environnement étudieront diverses façons de constituer des fonds de capital-risque dans les localités où l'on trouve plusieurs éco-entreprises.

☼ L'industrie de l'environnement et le gouvernement observeront les résultats qu'obtiendront les nouveaux fonds de capital-risque pour voir s'il y a lieu d'établir une société d'investissement qui destinerait des capitaux au démarrage et à l'expansion des éco-entreprises.

☼ Pour bien faire connaître les gains associés à l'industrie de l'environnement, il s'avérera important de mettre de l'information financière sur les éco-entreprises lucratives à la disposition des investisseurs potentiels. Cette information sera produite avec l'appui des milieux financiers.

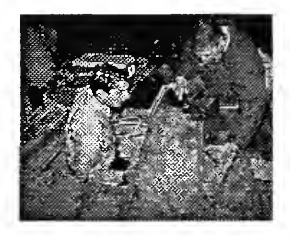
☼ Les éco-entreprises seront tenues informées des changements au régime fiscal qui leur sont favorables. De même, elles participeront aux discussions provinciales sur le financement des petites entreprises.

D. La spécialisation de la main-d'oeuvre

☼ Les rapports publiés par le Conseil canadien sur les ressources humaines de l'industrie de l'environnement serviront à cerner les lacunes en matière de formation.

☼ Afin de combler ces lacunes, des ministères et des organismes comme l'Ontario Environmental Training Consortium mettront au point des cours de formation.

☼ Les cours et les ateliers de formation destinés aux gestionnaires seront préparés de concert avec les universités intéressées.



La Stratégie stimulera le marché intérieur et aidera l'industrie à conquérir les marchés d'exportation.

③ L'aide au commerce d'exportation

A. L'information sur les marchés d'exportation

☼ Par l'intermédiaire de leurs bureaux à l'étranger, le ministère ontarien du Développement économique et du Commerce et le gouvernement fédéral fourniront aux éco-entreprises des données sur les marchés d'exportation. Ils fourniront aussi aux pays étrangers de l'information sur les fournisseurs ontariens. Les éco-entreprises pourront également compter sur le Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques et des organismes tels que l'Association canadienne des industries de l'environnement.

Le succès de l'industrie de l'environnement dépend largement de l'accès aux marchés d'exportation.



☼ Un centre de rencontre et d'échange d'information, mis sur pied par des organismes comme la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le Fonds pour l'environnement mondial, aiderait les éco-entreprises à obtenir des contrats d'exportation résultant des projets mis de l'avant par des organismes internationaux de développement économique. Un tel centre sera établi avec la collaboration de l'industrie de l'environnement et d'autres intervenants.

B. L'aide aux éco-entreprises exportatrices

☼ Des bureaux d'aide au commerce extérieur seront fondés dans les pays étrangers qui offrent des débouchés importants aux écoproduits et écoservices ontariens. Ces bureaux aideront les entreprises ontariennes à prendre pied dans ces marchés.

☼ Des délégations commerciales iront faire la promotion des produits et services ontariens dans les pays étrangers. De même, cette promotion ciblera les délégations étrangères de passage en Ontario.

C. Les alliances stratégiques

☼ En mettant en commun leurs ressources, les éco-entreprises exportatrices pourront mieux rivaliser sur les marchés internationaux. Le gouvernement et l'industrie de l'environnement prendront des mesures pour faciliter la formation de consortiums et de sociétés en participation. Ils organiseront par exemple des ateliers sur le financement et les ramifications juridiques de tels consortiums. Des services de courtage seront aussi offerts.

Un marché sans frontière

DES POSSIBILITÉS INFINIES, VOILÀ COMMENT SONT DÉCRITS LES MARCHÉS INTERNATIONAUX des biens et services écologiques. Et c'est aussi ce que ces marchés offrent aux éco-entreprises ontariennes qui font preuve de dynamisme. De nombreux emplois, dans maintes disciplines, mais en particulier dans les domaines de pointe, sont au nombre des gains que l'Ontario peut tirer de ces marchés en pleine croissance.

Les bouleversements climatiques, la diminution des réserves d'eau potable, la dégradation de l'environnement et les changements dans les valeurs et les comportements ont tous concouru à la hausse prodigieuse de la demande de biens et services écologiques dans le monde.

Le marché mondial des écoproduits et des écoservices représente aujourd'hui environ 300 milliards de dollars et devrait atteindre 600 milliards d'ici à l'an 2000. La croissance est particulièrement marquée dans les secteurs de la lutte contre la pollution atmosphérique, de la gestion des déchets et du traitement de l'eau (ces deux derniers étant des secteurs où l'Ontario a acquis un grand savoir-faire).

Les États-Unis, le Mexique et l'Asie sont les marchés d'exportation les plus importants pour les éco-entreprises ontariennes. Le marché américain réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 120 milliards, qui devrait passer à 150 milliards d'ici à l'an 2000. Avant la fin de la décennie, le marché mexicain de l'antipollution devrait représenter à lui seul 10 milliards de dollars, et celui de la Chine, 30 milliards.



La biotechnologie « aqua-solaire » émule le pouvoir épurateur des marais.

Le marché canadien connaît une forte croissance, notamment dans les secteurs du traitement de l'eau et du recyclage. Il représente à l'heure actuelle 11 milliards de dollars et devrait doubler d'ici à l'an 2000. Les éco-entreprises ontariennes vont vraisemblablement prendre la part du lion.

Les règlements antipollution ont partout stimulé l'essor de cette industrie, une des plus performantes au Canada et dans le monde. En Ontario, par exemple, les règlements d'application des 3R et des programmes tels que *Les pluies acides, un compte à rebours* jouent un rôle clé. Promulgués au début de 1994, les règlements d'application des 3R contraignent les entreprises, l'industrie et la plupart des municipalités à réduire leur production de déchets. Le Programme *Les pluies acides, un compte à rebours*, lancé en 1985, établit des limites précises pour les émissions de dioxyde de soufre que rejettent quatre grandes sociétés industrielles. De tels règlements fécondent l'innovation. La société INCO, par exemple, a mis au point un procédé de fusion du nickel qui permet de récupérer les émissions de dioxyde de soufre avant qu'elles ne soient libérées dans l'atmosphère.



Lorsque nous avons publié notre premier numéro, il y a sept ans, le marché canadien de l'industrie de l'environnement se chiffrait à 2,1 milliards de dollars par année. En très peu de temps, les dépenses de l'Ontario à lui seul dans ce secteur ont atteint ce chiffre. Au cours des sept dernières années, il a fallu réviser systématiquement à la hausse toutes les projections de croissance du marché des biens et services écologiques. Les chiffres sont tout à fait stupéfiants. La modernisation et l'agrandissement des installations municipales d'eau et d'égout de la province représentent un investissement de l'ordre de 19 milliards de dollars, sans parler des autres secteurs, dont celui de la pollution de l'air. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire de projections exactes, car le marché s'accroît de jour en jour à un rythme vertigineux.



Tom Davey
Éditeur
Environmental Science & Engineering Magazine

Aux États-Unis, la forte croissance des marchés de la lutte contre la pollution atmosphérique et du traitement des déchets solides est attribuable aux règlements antipollution qui entreront en vigueur en 1995 et 1997, conformément aux modifications apportées en 1990 à la *Clean Air Act*, ainsi qu'aux nouveaux règlements adoptés par l'*Environmental Protection Agency* sur la réduction du nombre de lieux d'enfouissement pour déchets solides.

L'essor de l'industrie de l'environnement est aussi attribuable aux accords internationaux. À titre d'exemple, les 74 nations signataires du Protocole de Montréal se sont engagées à réduire leurs émissions de chlorofluorocarbures (CFC) de moitié d'ici à l'an 1998. C'est là un marché très prometteur. Une entreprise ontarienne, Halozone Technologies Inc., a déjà une longueur d'avance sur la concurrence, car elle est titulaire d'une licence exclusive pour le système *Blue Bottle*, un appareil primé, qui récupère la totalité des CFC que libèrent les appareils de climatisation.



L'industrie de l'environnement est un secteur en pleine expansion qui présente d'énormes possibilités de formation et d'emploi pour les travailleurs qui ont été touchés par la récession. À notre avis, ce secteur peut offrir des emplois durables qui profiteront autant à l'économie qu'à l'environnement. Nous nous intéressons particulièrement à l'écologisation en milieu de travail, à la conservation de l'eau et de l'énergie et à la gestion des déchets.



Rick Coronado
Projet d'écologisation en milieu de travail
Travailleurs canadiens de l'automobile

La croissance des marchés intérieurs et étrangers stimulera l'essor de l'industrie ontarienne de l'environnement de même que la création d'emplois de qualité en Ontario. D'après une étude réalisée en 1992 auprès des éco-entreprises canadiennes, 90 p. 100 des entreprises de gestion des déchets et environ 70 p. 100 des cabinets d'experts-conseils prévoient embaucher du nouveau personnel au cours des cinq prochaines années. De nouveaux emplois seront créés non seulement dans l'industrie de l'environnement, mais aussi dans d'autres secteurs, grâce à une diffusion accrue des biens et services écologiques.

L'industrie de l'environnement est déjà un grand employeur en Ontario. Le secteur de la protection de l'environnement emploie à lui seul environ 30 000 personnes, soit plus que l'industrie des pâtes et papiers ou l'industrie chimique. Il est au troisième rang des employeurs industriels de l'Ontario ; il a connu un taux de croissance annuel moyen de 8 p. 100 entre 1986 et 1990.

La croissance de l'industrie de l'environnement stimulera la demande pour des travailleurs qualifiés et des travailleurs spécialisés. L'Ontario, qui compte un excellent réseau d'universités et de collèges professionnels, est bien en mesure de répondre aux besoins professionnels de l'industrie de l'environnement.

Le Conseil canadien sur les ressources humaines de l'industrie de l'environnement a relevé 17 groupes professionnels, ou « familles d'emplois », et plus de 200 postes dans des disciplines aussi variées que la qualité de l'air et de l'eau, la chimie analytique, la toxicologie, la gestion des déchets dangereux, l'évaluation des risques, la santé et la sécurité au travail, le transport, les achats et la vérification comptable, pour n'en citer que quelques-unes.



Du point de vue de l'entreprise spécialisée en ressources humaines, en planification à long terme et en recrutement de cadres supérieurs, le potentiel de croissance pour la main-d'oeuvre technique et spécialisée est énorme. L'accès aux marchés d'exportation sera toutefois un obstacle de taille pour les petites et moyennes entreprises. Celles-ci ont intérêt à former des consortiums pour étendre leurs gammes de produits et de services et diversifier leur expertise si elles veulent s'imposer sur les marchés internationaux. Les marchés existent bel et bien, mais les entreprises devront unir leurs forces pour pouvoir les exploiter.



France Simard
Partenaire
Metzler & Company



Des alliances stratégiques

Les éco-entreprises ontariennes qui exportent leurs produits et leurs services doivent rivaliser avec des concurrents « aguerris », dont bon nombre de firmes multinationales qui ont forgé des alliances avec leur gouvernement national. Si les éco-entreprises allemandes et japonaises, par exemple, se sont imposées sur les marchés internationaux, c'est en grande partie parce qu'elles font front commun avec leur gouvernement. Le gouvernement canadien a énoncé récemment une stratégie nationale qui va en ce sens.

Membres du Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement

Président : Andrew Benedek, président-directeur général de la société Zenon Environmental Inc.	**Gary Gallon, président, section ontarienne de l'Association canadienne des industries de l'environnement**	**Anne Mitchell, directrice générale, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement**
Greg Allen, directeur, Allen Associates	**Glenda Gies, consultante associée, Recycling Development Corp.**	**Jane Pagel, présidente, Zenon Environmental Laboratories, Zenon Environmental Inc.**
Jake Brooks, directeur général, Independent Power Producers Society of Ontario	**Richard Harris, président, KPMG Environmental Services Inc.**	**John Perquin, coordonnateur – santé et sécurité, Métallurgistes unis d'Amérique, district 6**
Rick Coronado, coordonnateur, projet d'écologisation en milieu de travail, Travailleurs canadiens de l'automobile	**James Higgins, président, Environmental Technologies Development Corporation**	**Robert Redhead, directeur, relations gouvernementales, Laidlaw Inc.**
Anton Davies, directeur, Rowan William Davies & Irwin Inc.	**Jack McMillan, coordonnateur du marketing, programmes environnementaux, Association canadienne de normalisation**	**Abraham Turkson, vice-président – commercialisation et ventes, Albarrie Canada Limited**
Dusanka Filipovic, président-directeur général, Halozone Technologies Inc.		

L'industrie ontarienne de l'environnement est dominée par de petites et moyennes entreprises. Le marché canadien étant trop restreint pour alimenter leur croissance, ces entreprises doivent se tailler une place sur les marchés internationaux. En fait, elles doivent rivaliser sur les marchés d'exportation non seulement pour assurer leur croissance, mais aussi pour conserver leur part du marché intérieur.

Aussi est-il essentiel pour les éco-entreprises ontariennes d'unir leurs ressources et de faire front commun avec tous les paliers gouvernementaux. Pareilles alliances ne sont certes pas nouvelles dans cette industrie, mais leur nombre a vite augmenté ces dernières années.

Au début de 1992, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a mis sur pied le Bureau de la Stratégie éco-industrielle, qui offre des services à « guichet unique » aux éco-entreprises ontariennes et maintient des liens de coopération avec le gouvernement fédéral. Le Bureau comprend l'Unité d'aide aux entreprises, créée pour offrir un soutien marketing et financier aux éco-entreprises ontariennes. L'Unité a répondu à plus de 2 000 demandes depuis sa formation, en 1993.

La Stratégie de développement est un exemple concret d'une alliance fructueuse entre le gouvernement et l'industrie. Elle émane des travaux réalisés par la section ontarienne de l'Association canadienne des industries de l'environnement, qui a collaboré avec le Ministère au lancement, à la fin de 1992, du *Programme d'aide au développement du marché des produits écologiques*, grâce auquel 25 associations industrielles et une cinquantaine d'entreprises privées ont formulé leurs recommandations sur l'essor de l'industrie ontarienne de l'environnement.

Le succès du programme a amené la création, en 1993, du Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement. Le Comité a pour rôle de faire le point sur les nombreuses initiatives

prises par l'industrie jusqu'à maintenant et de diriger l'élaboration d'une stratégie officielle de développement économique. Il s'est mis à la tâche en octobre 1993 et a présenté ses recommandations au Ministère en avril 1994, recommandations qui constituent l'essentiel de la Stratégie de développement pour l'industrie de l'environnement.

La Stratégie compte plusieurs maîtres d'oeuvre, dont les suivants :

Arlat Technology, Bramalea

L'entreprise Arlat Technology, qui fabrique du matériel de traitement et d'assainissement des eaux usées, a fait preuve de beaucoup d'imagination en remplaçant les composants de métal de ses appareils par des pièces en plastique non corrosives. L'entreprise est très concurrentielle sur le marché nord-américain et a connu au cours des cinq dernières années un taux de croissance moyen des exportations de 10 à 15 p. 100. L'entreprise, qui employait cinq personnes il y a 5 ans, compte aujourd'hui 15 employés.

- Le gouvernement fédéral. Celui-ci vient de diffuser une stratégie de développement pour l'industrie canadienne de l'environnement. Le gouvernement ontarien et l'industrie ontarienne de l'environnement collaboreront avec le gouvernement fédéral pour éviter le dédoublement des efforts et veiller à ce que l'industrie ontarienne reçoive l'appui dont elle a besoin. Aussi, dans l'espoir d'ouvrir des débouchés pour les écoproduits et écoservices ontariens, l'Ontario travaillera avec le ministère des Affaires extérieures et la Société pour l'expansion des exportations.

- L'Association canadienne des industries de l'environnement (section ontarienne). Cette association très dynamique, qui connaît un essor prodigieux, représente des éco-entreprises, des associations industrielles, des instituts d'affaires, des collèges et des établissements de formation, des organismes municipaux et des organismes nationaux tels que l'Association canadienne de normalisation et le Conseil national de recherches. La section ontarienne de l'Association a beaucoup fait ces dernières années pour donner de l'élan à l'industrie de l'environnement. Elle a en outre collaboré de très près avec le gouvernement. Elle a joué un rôle inestimable par sa coopération avec le Bureau de la stratégie éco-industrielle et par l'intermédiaire de ses représentants au sein du Comité consultatif ministériel.

- Le Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques (COATÉ). Créé en 1994, à l'instigation de l'industrie, le Centre a pour tâche d'aider les petites et moyennes éco-entreprises à commercialiser leurs produits et leurs services. Ses services comprennent l'examen des nouvelles techniques, l'analyse du marché, le rapprochement entre acheteurs et vendeurs, la diffusion de l'information sur les règlements, la gestion financière, l'aide aux exportations et la formation.

- Les centres d'excellence de l'Ontario. Deux centres d'excellence ontariens, le *Waterloo Centre for Groundwater Research* et le Centre ontarien de recherche sur les matériaux, épaulent les éco-entreprises en contribuant à l'application et à la valorisation des résultats de la recherche. Ils comptent parmi les sept centres d'excellence mis sur pied par le gouvernement ontarien en 1987. Ces centres consistent typiquement en un consortium d'entreprises et de centres de recherches universitaires spécialisés dans une discipline scientifique comportant des avantages économiques pour l'Ontario.

- Les collèges et les universités de l'Ontario. Ceux-ci seront appelés à jouer un rôle prédominant dans la formation des futurs travailleurs et travailleuses de l'industrie de l'environnement. Plusieurs collèges communautaires offrent déjà des

Canada Soil Exchange Ltd., Ottawa

Canada Soil Exchange Ltd. se spécialise dans l'assainissement des sols contaminés par des combustibles de toutes sortes. Depuis seulement un an qu'elle a été mise sur pied, la société convoite déjà les marchés d'exportation des États-Unis, de l'Amérique du Sud et de l'ancienne Union soviétique.

Cette entreprise offre des services de décontamination des sols sur place au moyen d'unités mobiles de désorption thermique qu'elle met à la disposition de ses clients aux quatre coins du pays. Les unités mobiles sont très efficaces et décontaminent les sols en quelques minutes seulement. Mise au point aux États-Unis, la technologie a été adaptée aux conditions climatiques du Canada.

Le chiffre d'affaires de cette entreprise canadienne était de 5 millions de dollars en 1994 et devrait atteindre 7,5 millions en 1995. Elle emploie 16 personnes.

programmes de formation dans les domaines des audits des déchets et du rendement énergétique des immeubles publics.

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie et de nombreux organismes publics et ministères ontariens, joignent leurs efforts à ceux du secteur privé pour favoriser l'essor des éco-entreprises ontariennes. Des initiatives comme le Programme d'écologisation domiciliaire et le Programme *Bâtissons un avenir écologique*, ainsi que les changements apportés au code du bâtiment et au code de plomberie, ont beaucoup stimulé la croissance du marché des écoproduits dans le secteur de l'habitation.

Le Programme d'écologisation domiciliaire, élaboré au coût de 26 millions de dollars, permettra d'effectuer des analyses eau-énergie-déchets dans quelque 250 000 foyers et 23 localités de la province. Les travaux de modernisation entrepris pour conserver l'eau et l'énergie stimuleront les investissements. La société de fiducie Canada Trust est au nombre des collaborateurs. Elle accordera aux propriétaires des taux préférentiels sur un délai de remboursement de dix ans.

Le Programme *Bâtissons un avenir écologique* a été lancé par ORTECH et l'Association des constructeurs de maisons de Toronto, avec l'appui financier du gouvernement ontarien. Il vise en premier lieu à généraliser l'emploi des nombreux matériaux de construction recyclables qui existent sur le marché. Ce programme novateur a attiré l'attention des Américains ; les partenaires ontariens et l'association américaine des constructeurs de maisons élaborent actuellement un programme nord-américain qui devrait donner beaucoup d'essor au marché des matériaux de construction dits écologiques.

Les travaux de modernisation destinés à accroître le rendement énergétique stimulent beaucoup les marchés et créent en outre des emplois. La province vient tout juste d'annoncer des mesures visant à encourager la conservation de l'énergie dans les immeubles gouvernementaux et au sein du secteur municipal. Elle accordera aussi son appui à l'*International Council on Local Environmental Initiatives*, qui cernera les débouchés en collaboration avec les municipalités.

D'autres mesures font progresser le marché des biens et services écologiques au sein de l'industrie. À titre d'exemple, le Programme d'écologisation industrielle — une première en Amérique du Nord — aide les entreprises à réduire les coûts de l'énergie, de l'eau, de l'élimination des déchets et de la prévention de la pollution. Les entreprises et le ministère de l'Environnement et de l'Énergie se partagent le coût des analyses eau-énergie-déchets et des mesures d'écologisation mises au point avec

Albarrie Canada Limited, Barrie

L'entreprise Albarrie Canada Limited, qui se spécialise dans les dispositifs d'épuration de l'air et le confinement des déchets, s'est imposée comme chef de file mondial en ce qui concerne l'élimination des matières particulaires dans les émissions gazeuses industrielles. Elle fabrique aussi des écrans d'étanchéité en argile synthétique pour les lieux d'enfouissement contrôlés.

Albarrie Canada a connu un taux de croissance de 25 p. 100 au cours des cinq dernières années, et un taux de croissance de l'emploi équivalent. Cette société emploie aujourd'hui 200 personnes au Canada.

Les exportations représentent la moitié de son chiffre d'affaires. Bien que son principal marché d'exportation soit les États-Unis, elle exporte aussi ses produits en Amérique Centrale et en Amérique du Sud, en Europe et dans les pays du Bassin du Pacifique. La société convoite maintenant les marchés d'Europe de l'Est et d'Afrique.

Les filtres de dépoussiéreur Albarrie en matériau composite sont les seuls sur le marché à fonctionner adéquatement à des débits relativement élevés sans effet néfaste sur la qualité des émissions et sans causer de chutes de pression. Les produits Albarrie sont brevetés au Canada, aux États-Unis, dans la Communauté économique européenne, au Japon et en Australie.

Philip Environmental Inc., Hamilton

Constituée au début des années 80 dans la région de Hamilton en tant qu'entreprise de recyclage de déchets solides, la société Philip Environmental est aujourd'hui la plus importante entreprise de recyclage de déchets solides, de produits chimiques et de résidus ferreux et non ferreux au Canada et une des principales sociétés de services environnementaux en Amérique du Nord. Elle emploie 2 800 personnes au Canada et aux États-Unis.

En 1994, la société a créé deux nouvelles divisions : Philip Utilities Management Corporation, qui exploitera pendant dix ans l'usine de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées de Hamilton-Wentworth ; et Environmental Research and Development Capital Corporation, une entreprise de capital-risque qui fera des investissements dans de nouvelles techniques écologiques prometteuses.

Le chiffre d'affaires de la société Philip Environmental Inc. a plus que décuplé (1 100 p. 100) en trois ans. Celle-ci prévoit des revenus de plus de 500 millions de dollars en 1994, 40 p. 100 desquels proviennent de ses filiales américaines.

Trojan Technologies Inc., London

L'entreprise Trojan Technologies Inc., le plus important fournisseur de dispositifs à rayons ultraviolets pour la désinfection des eaux usées municipales, a atteint un chiffre d'affaires de 22,6 millions de dollars en 1994, soit une augmentation de 42,4 p. 100 de ses revenus par rapport à 1993. Son bénéfice net s'est accru de 74 p. 100 pour atteindre 2 044 000 $. Plus de 90 p. 100 de son chiffre d'affaires provient des marchés d'exportation.

Trojan Technologies met au point et fabrique des appareils de désinfection de l'eau à rayons ultraviolets pour les secteurs municipal, résidentiel et industriel. La société attribue sa forte croissance à la préférence des marchés d'exportation pour la technologie ultraviolette, vue comme une méthode de désinfection plus écologique et plus avantageuse que la chloration.

Cette entreprise, fondée en 1976, ne comptait à l'origine que trois employés ; aujourd'hui, elle en emploie 90. Son siège social est à London (Ontario) et elle a établi des bureaux de vente à La Haye, en Hollande et en Californie. Elle exporte ses produits vers l'Europe, l'Amérique latine, l'Australie, le Moyen-Orient, l'Extrême-Orient et les États-Unis.

le concours de l'association des ingénieurs-conseils de l'Ontario. Selon les maîtres d'oeuvre du programme, les entreprises participantes auraient réduit leurs coûts de 20 p. 100 en moyenne.

Beaucoup d'efforts sont aussi déployés pour soutenir la recherche-développement. Le gouvernement a participé au financement du Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques, et le ministère de l'Environnement et de l'Énergie administre des programmes tels qu'*EnerSearch*, le Programme de démonstration de matériel pour procédés industriels et le Programme de commercialisation des technologies à haut rendement énergétique.

Le ministère du Développement économique et du Commerce contribue énormément à l'essor des éco-entreprises ontariennes. Il a instauré plusieurs programmes, dont le Programme *Nouvelles entreprises* qui accorde des prêts garantis par le gouvernement aux nouvelles petites entreprises, le Programme de développement du commerce extérieur qui accorde de l'aide financière aux entreprises exportatrices, et le Programme de dotation en personnel technique qui procure des fonds aux entreprises qui embauchent du nouveau personnel technique et scientifique.

L.O.B. Blasting Mats, Sturgeon Falls

Cette petite entreprise de 6 à 12 employés fabrique des pare-éclats à partir de vieux pneus. Les pare-éclats servent à confiner les débris à l'intérieur d'une zone de dynamitage. Grâce à l'aide financière du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, la société a pu se procurer en 1994 un appareil qui lui permet de recycler, outre les pneus d'autos, les pneus de camions, avec lesquels elle peut fabriquer des pare-éclats plus résistants. L.O.B. Blasting a depuis doublé sa capacité annuelle de recyclage (de 126 000 à 257 000 pneus), réduisant ainsi considérablement le nombre de pneus qui aboutissent dans les lieux d'enfouissement.

Sachant combien il est important d'encourager l'innovation, le gouvernement ontarien accordera, à compter de janvier 1995, un crédit d'impôt remboursable de 10 p. 100 aux entreprises qui investissent dans la recherche-développement. Le crédit est remboursable pour que les petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises, puissent en profiter. ☼

Crane Canada, Trenton

La société Crane, qui produit une grande variété d'accessoires en céramique pour salles de bains, a lancé sur le marché en 1993 deux modèles de toilette à très faible débit. Ces modèles utilisent 70 p. 100 moins d'eau (6 litres de moins) que les toilettes standard à réservoir de 16 à 20 litres. Les toilettes Crane à très faible débit sont fabriquées à Trenton et sont homologuées par l'Association canadienne de normalisation.

Au Canada, les ventes de ces deux modèles ont connu une progression géométrique depuis la mise en marché, il y a moins d'un an, et la production a quintuplé. La forte demande pour les toilettes à faible débit est en partie attribuable aux programmes de modernisation éco-résidentielle lancés par le gouvernement. L'usine Crane de Trenton, qui emploie 125 personnes, prévoit produire, en 1994, 38 000 toilettes à très faible débit et elle songe à la possibilité d'en faire l'exportation.



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'INDUSTRIE ONTARIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

élaborée par

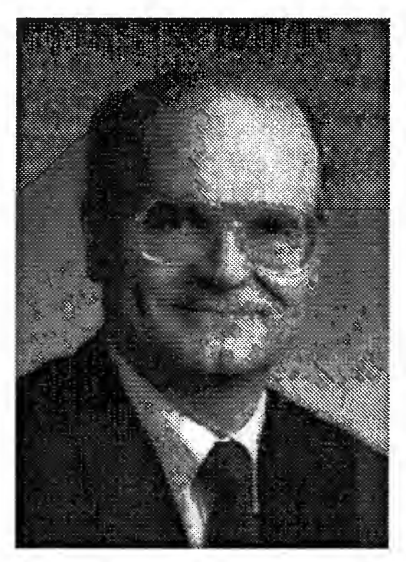
LE COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL SUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Avril 1994

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le début des années 90 a été une période difficile pour la province de l'Ontario. La concurrence féroce des marchés internationaux a provoqué la fermeture de nombre de ses usines, et la prospérité de l'Ontario dépend plus que jamais de l'essor d'industries qui s'adaptent rapidement à une économie mondiale en continuelle évolution.

Il est vrai que l'Ontario s'est bien implanté dans le domaine des écotechnologies et que l'industrie de l'environnement connaît une croissance plus rapide que les autres secteurs de l'économie. Les fournisseurs de biens et services écologiques sont devenus de véritables moteurs de l'économie ontarienne.



C'est pour ne pas perdre cet élan que le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied le Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement, dirigé par un groupe de représentants triés sur le volet du ministère de l'Environnement et de l'Énergie. Le Comité avait pour mandat d'élaborer une stratégie de développement pour l'industrie des biens et services écologiques en Ontario.

Le Comité réunissait des personnalités ontariennes d'horizons très différents. Il a commencé ses travaux en octobre 1993, mais ne disposait que de très peu de temps pour formuler ses recommandations, car le gouvernement exigeait un rapport dès le début de 1994. Ce rapport est le fruit du travail acharné des membres du Comité et de son personnel de soutien sur une courte période de temps.

Une fois mises en oeuvre, les recommandations contribueront à créer des milliers d'emplois spécialisés en Ontario, à protéger l'environnement et à assurer la pérennité de l'industrie. En fait, la mise en pratique de ces recommandations annonce l'aube d'une ère nouvelle en Ontario, où les citoyennes et les citoyens auront une vie saine et prospère en parfaite harmonie avec la nature.

La plupart des recommandations représentent de simples réorientations stratégiques qui n'exigeront pas de mises de fonds importantes et qui, à terme, permettront vraisemblablement de réaliser des économies. La conjoncture étant ce qu'elle est, ce critère était un point de départ pour le Comité.

Celui-ci a fait un travail exemplaire. Il a rempli son mandat dans les délais impartis ; ses recommandations permettront de forger un nouvel avenir pour la province sans dilapider les fonds publics ; et les membres du comité ont accepté de ne pas être rémunérés pour leurs efforts. Je souhaite sincèrement que l'Ontario puisse toujours en avoir autant pour son argent.

Andrew Benedek

Président, Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement

SOMMAIRE

SURVOL DE L'INDUSTRIE ONTARIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

L'industrie ontarienne de l'environnement est composée d'entreprises dont la principale source de revenus est la prestation de solutions écologiques à d'autres entreprises. Elle comprend les entreprises offrant des techniques, des biens et des services axés sur la protection de l'environnement, la conservation et l'utilisation judicieuse de l'eau et de l'énergie, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets, et la prévention de la pollution. La croissance de cette industrie sera stimulée par l'émergence de nouvelles techniques.

L'éco-entreprise ontarienne fournit, grâce à la mise au point de techniques et à la modification de procédés, des solutions aux problèmes d'environnement globaux et locaux, tels que le réchauffement climatique et la contamination des sources d'eau potable. L'adoption de ces nouvelles pratiques et techniques écologiques à l'échelle de l'économie ontarienne renforcera notre position sur les marchés mondiaux tout en protégeant nos ressources. Les éco-entreprises sont donc un outil de développement et un véhicule de diffusion des techniques et spécialités environnementales dans l'ensemble de l'économie. Elles représentent le fer de lance du développement durable.

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE

Le Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement, qui réunit des représentants des secteurs industriel et commercial, des milieux syndicaux et de groupes de défense de l'environnement, a pour mandat de diriger l'élaboration d'une stratégie qui sera présentée au Conseil des ministres. Le comité a défini sa vision à l'égard du secteur ontarien des biens et services écologiques en ces termes :

L'industrie de l'environnement : une source reconnue d'écoproduits et d'écoservices novateurs et concurrentiels qui contribueront grandement au développement économique, écologique et social de l'Ontario pour les générations à venir.

Au cours de l'automne et de l'hiver 1993-1994, le Comité a tenu plusieurs réunions pour définir les atouts, les lacunes, les occasions et les obstacles propres au secteur des biens et services écologiques, pour établir les objectifs stratégiques et recommander des initiatives qui permettront de concrétiser la vision du Comité.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité a formulé onze recommandations qui permettraient à l'industrie ontarienne de l'environnement d'atteindre son plein potentiel. Ces recommandations sont fondées sur le principe qui veut que la mise en pratique graduelle des solutions environnementales dans un milieu propice servira les intérêts des fournisseurs de biens et de services écologiques et les industries qui demandent de telles solutions tout en étant bénéfique pour le milieu naturel dans lequel nous vivons. Pour atteindre les objectifs stratégiques du Comité, il nous faut repenser les biens et les services que nous offrons et adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement. En somme, c'est par le biais des techniques écologiques que les Ontariennes et les Ontariens évolueront vers une société où les objectifs économiques et environnementaux auront été conciliés.

Les membres du comité sont persuadés que ces recommandations, une fois adoptées, feront de l'Ontario un chef de file mondial dans le secteur des biens et services écologiques. L'éco-entreprise ontarienne bénéficiera de l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation, de la création d'emplois spécialisés et d'un environnement sain pour les générations à venir. Le Comité a groupé ses recommandations dans quatre grandes catégories :

A. Soutien du marché des nouvelles techniques écologiques.

1re recommandation : L'homologation des écotechniques.

2e recommandation : L'adoption de politiques d'achat favorisant l'essor des entreprises aux divers paliers gouvernementaux.

3e recommandation : Le soutien à la recherche-développement et à la mise au point de techniques écologiques par le biais de programmes d'aide à l'industrie.

B. Recours aux pouvoirs législatifs pour favoriser la diffusion des écotechniques.

4e recommandation : L'application cohérente de politiques, de programmes et de règlements clairs et progressifs.

5e recommandation : L'élaboration de politiques et de règlements favorables aux nouvelles écotechnologies.

6e recommandation : Le recours à des instruments économiques dans l'élaboration de règlements favorisant la protection de l'environnement.

C. Soutien gouvernemental comparable à celui dont profitent les éco-entreprises étrangères.

7e recommandation : L'établissement d'un climat de coopération avec le gouvernement fédéral.

8e recommandation : La formation de consortiums et l'obtention de données sur les marchés étrangers.

9e recommandation : L'adoption de mesures d'incitation au financement des éco-entreprises ontariennes.

D. L'écologisation de l'industrie et des municipalités.

10e recommandation : La mise au point de programmes de formation pour accélérer l'écologisation des industries et des collectivités.

11e recommandation : L'instillation des notions d'écocivisme et de gérance environnementale.

LA MESURE DE NOTRE SUCCÈS

Les recommandations énumérées ci-dessus ont pour objet de mettre l'Ontario sur la voie tracée par le Comité. Chaque mesure devrait donner un maximum de résultats avec un minimum de fonds. Le succès des recommandations sera mesuré en termes économiques et environnementaux, par le nombre d'emplois spécialisés et bien rémunérés qui auront été créés, par la hausse du taux de croissance et des exportations du secteur, par l'amélioration de la qualité de l'environnement et par la création d'une économie plus saine et plus durable. Le nombre d'emplois qui seront créés dans le secteur, l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, et la conservation des ressources dépasseront de loin les coûts liés à la mise en oeuvre de la stratégie. L'atteinte des objectifs du Comité garantira aux générations à venir de meilleures conditions écologiques, sociales et économiques. Toutes les parties concernées – le gouvernement, les secteurs industriel et commercial, les milieux syndicaux et les environnementalistes – ont intérêt à unir leurs efforts pour concrétiser sans plus tarder la vision du Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement.

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL SUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Andrew Benedek, président-directeur général de la société Zenon Environmental Inc.

Greg Allen, directeur, Allen Associates

Jake Brooks, directeur général, Independent Power Producers Society of Ontario

Rick Coronado, coordonnateur, projet d'écologisation en milieu de travail, Travailleurs canadiens de l'automobile

Anton Davies, directeur, Rowan William Davies & Irwin Inc.

Dusanka Filipovic, président-directeur général, Halozone Technologies Inc.

Gary Gallon, président, section ontarienne de l'Association canadienne des industries de l'environnement

Glenda Gies, consultante associée, Recycling Development Corp.

Richard Harris, président, KPMG Environmental Services Inc.

James Higgins, président, Environmental Technologies Development Corporation

Jack McMillan, coordonnateur du marketing, programmes environnementaux, Association canadienne de normalisation

Anne Mitchell, directrice générale, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement

Jane Pagel, présidente, Zenon Environmental Laboratories, Zenon Environmental Inc.

John Perquin, coordonnateur – santé et sécurité, Métallurgistes unis d'Amérique, district 6

Robert Redhead, directeur, relations gouvernementales, Laidlaw Inc.

Abraham Turkson, vice-président – commercialisation et ventes, Albarrie Canada Limited

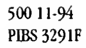


On peut se procurer d'autres exemplaires de la Stratégie de développement pour l'industrie ontarienne de l'environnement (PIBS 3291F) et du rapport intégral du Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement (PIBS 3292F) en s'adressant au Centre d'information du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, au 135, avenue St. Clair ouest, Toronto ON M4V 1P5. Téléphone : 416 323-4321 ou 1 800 565-4923; télécopieur : 416 323-4564.

This document is also available in English.



500 11-94
PIBS 3291F





Imprimé sur du papier recyclé